

Ce qui fait qu'on aimerait ça rééquilibrer les masses, si on veut, parce que sinon ça encourage les gens à justement faire ça. Et est-ce que c'est ça qu'on veut comme forme urbaine à Montréal, ville de design, ça peut être ça, mais ça peut aussi être autre chose.

1125

**Mme AUDREY GIRARD :**

C'est ça, donner les flexibilités, donner les objectifs, puis moins la façon d'y arriver.

1130

---

**M. CHARLES LAURENCE PROULX, Mme GIL HARDY ET M. PATRICK AOUAD  
NÓS ARCHITECTES**

**LA PRÉSIDENTE :**

1135

Oui. Merci. Alors, on vous remercie beaucoup pour votre contribution qui est bien étoffée. Je vais maintenant appeler les prochains participants, nous sommes maintenant, Reinaldo, aide-moi, c'est qui la prochaine personne? Merci beaucoup pour votre participation.

1140

**M. REINALDO DE FREITAS, analyste :**

Oui, nous avons NÓS Architectes et ensuite nous avons monsieur Victor Balsis pour Les AmiEs du courant Sainte-Marie.

1145

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci beaucoup. Donc, on va entendre tout de suite NÓS Architectes et on est prêt quand vous l'êtes.

1150

**M. CHARLES LAURENCE PROULX :**

On va partager un document, c'est possible?

1155

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, c'est possible de partager un document. Je vois que vous êtes trois, je vais juste vous encourager à être succincts pour qu'on puisse...

1160

**M. CHARLES LAURENCE PROULX :**

Oui, on va s'en tenir à 10 minutes, absolument.

1165

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

**M. CHARLES LAURENCE PROULX :**

1170

Aucun problème, on comprend qu'il y en a beaucoup.

**Mme GIL HARDY:**

1175

Oui, donc bonjour, nous sommes la firme NÓS Architectes, une firme d'architecture et d'urbanisme. On est très contents d'être là à vous présenter l'essentiel, dans le fond, du mémoire qu'on a déposé qui porte sur le site Porte Sainte-Marie et sur ses abords dans le cadre de la consultation publique pour l'adoption du nouveau PPU des Faubourgs.

1180           Donc, nous sommes mandatés depuis 2018 par le groupe Prével pour faire la planification de l'ensemble du site Porte Sainte-Marie qui est situé au pied du pont Jacques-Cartier.

1185           Donc, c'est un site qui a amené à une réflexion en profondeur, entre autres sur les nouveaux îlots montréalais, la trame urbaine, et cetera.

              Les îlots 1 et 2 que vous voyez à droite sont déjà entamés, mis en œuvre, l'îlot 1 est en construction.

1190           Donc, on va plus porter, aujourd'hui, notre attention sur les principes généraux, puis essentiellement la connexion de ce quartier-là, en fait de ce nouvel îlot, sur son quartier existant à la trame urbaine existante.

1195           Donc, la planification d'ensemble a été faite dans trois grands axes liés à l'esprit du lieu. Il y a eu notamment une démarche de *place-making* qui consiste à impliquer les citoyens dans la réflexion d'ensemble.

1200           Donc, sur ce site-là qui, dans un premier temps, est un seuil dans la ville, c'est, entre autres, une des entrées de ville, puis ce site-là est à proximité du fleuve et permettrait de reconnecter dans le fond le quartier avec le fleuve.

1205           Donc la notion de porte, de seuil, a été travaillée à travers une axialité centrale par une séquence partant de la rue Sainte-Catherine, à travers une placette, puis un parc au centre, qu'on voit bien en plan. Donc, on voit la séquence centrale qui permet, notamment, de dégager des vues sur le pont.

              Ensuite, on a la notion de carrefour qui est très importante, c'est un site qui est au cœur de plusieurs axes viaires majeurs à Montréal, notamment le pont Jacques-Cartier, Notre-Dame, de Lorimier et Sainte-Catherine, entre autres.

1210           Donc, on a regardé le site comme étant une plaque tournante et comment il venait s'arrimer aux quartiers existants. Puis, finalement, dans la planification d'ensemble, il y a toute la notion de progression des hauteurs en partant de Sainte-Catherine, quartier existant vers le sud et venir établir des marqueurs urbains significatifs qui vont venir, dans le fond, caractériser l'interface fluviale du site à son interface sud.

1215

**M. CHARLES LAURENCE PROULX :**

Donc, aujourd'hui, on va s'attarder surtout à justement à la portion sud et à cette interface-là, on ne couvrira pas nécessairement tous les aspects du mémoire.

1220

**M. PATRICK AOUD :**

1225

Donc, on sait que le site à travers son développement va introduire de façon significative la nouvelle population et des visiteurs ainsi que des travailleurs durant la journée dans le quartier et sur le site. Puis, c'est donc... il faut vraiment porter une nouvelle attention aux extrémités de ce site-là et à la façon dont il s'arrime au quartier existant. Particulièrement, les quatre axes qui bordent le site, donc de Lorimier, Sainte-Catherine-Est, Parthenais, puis René-Lévesque.

1230

Donc, ce qu'on propose; dans le PPU il y a déjà mention de sécuriser des nouvelles intersections sur de Lorimier à la hauteur du parc des Faubourgs pour décroiser le parc. (Problème technique)

1235

**LA PRÉSIDENTE :**

Juste, pour votre bénéfice, Prével, nous a déjà tout expliqué le plan en détails.

**M. CHARLES LAURENCE PROULX :**

C'est ça, on ne reviendra pas sur ça, non, absolument.

1240 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord

1245 **M.PATRICK AOUAD :**

Donc, comme je disais, le développement du site va vraiment amener un apport important de population, autant de résidents que de visiteurs et de travailleurs sur le site et dans le quartier.

1250 Puis, dans le PPU, il a été proposé, plus au nord de l'avenue de Lorimier, de sécuriser deux nouvelles intersections aux abords du pont, des bretelles pour accéder au pont Jacques-Cartier puis pour décloisonner le parc des Faubourgs.

1255 Par contre, plus au sud, à la hauteur du site des Portes Sainte-Marie, il n'y a pas eu des interventions à cet égard qui ont été suggérées. Donc, ce que nous on propose, c'est du côté de l'avenue de Lorimier, de sécuriser des traverses piétonnes puisque c'est un axe qui est quand même très circulé.

1260 Du côté de Sainte-Catherine, on propose également des interventions d'apaisement de la circulation, pas nécessairement des intersections à feux, mais des interventions pour faciliter la traverse des piétons.

Puis, du côté de Parthenais également. Par contre, c'est une rue qui est plus résidentielle donc les mesures ne doivent pas être aussi intenses que du côté de Lorimier.

1265

Puis, en terminant, du côté de René-Lévesque, on propose, en plus des deux rues partagées qui entrecroiseraient le site qui sont le prolongement des rues Tansley et Falardeau, d'également aménager la portion de René-Levesque située entre de Lorimier et Parthenais en rue partagée, ou en espace partagé plutôt, pour faciliter l'arrivée d'un potentiel mode de transport

1270 en forme de tramway ou autre, ainsi que de faciliter la connexion entre les différents espaces publics structurants de la trame verte qui est proposée dans le PPU des Faubourgs. Ce qui inclut la Prison des Patriotes, la Promenade Riveraine, le parc linéaire du pont Jacques-Cartier ainsi que le parc central qui est proposé au centre du site des Portes Sainte-Marie.

1275 **M. CHARLES LAURENCE PROULX :**

Donc, ici, on compare un peu la proposition du PPU et celle que Patrick vient de dénoncer. Vous voyez la ligne rouge qui est ici? C'est dans le fond, l'alignement dominant du boulevard René-Lévesque qui, évidemment, ne concorde pas nécessairement avec la configuration de ce secteur-là du boulevard René-Lévesque.

1280 On questionne, en fait, la qualité des espaces résiduels que ça va générer et l'interface qui va s'en suivre entre les bâtiments et la voie publique. Selon nous, ce n'est pas très urbain comme façon de faire, c'est plutôt une approche, disons, bretelle d'autoroute qui nous laisse croire que ces espaces-là ne seront pas nécessairement pertinents, par rapport au caractère du boulevard René-Lévesque. C'est quand même la fin d'un boulevard qui est à l'échelle de la Ville de Montréal.

1285 On questionne, en fait, la qualité des espaces résiduels que ça va générer et l'interface qui va s'en suivre entre les bâtiments et la voie publique. Selon nous, ce n'est pas très urbain comme façon de faire, c'est plutôt une approche, disons, bretelle d'autoroute qui nous laisse croire que ces espaces-là ne seront pas nécessairement pertinents, par rapport au caractère du boulevard René-Lévesque. C'est quand même la fin d'un boulevard qui est à l'échelle de la Ville de Montréal.

1290 Donc on pense que ça prend vraiment un geste qui est à la hauteur de cet axe-là qui est très important. Donc, ce qu'on propose, ici on le voit, c'est la création d'un square qui viendrait terminer le boulevard René-Lévesque et arrimer un peu toutes les circulations et les passages pour éventuellement, aussi, créer une interface urbaine intéressante pour la tête d'îlot au sud et permettre une transition sécuritaire pour les piétons, cyclistes, et cetera.

1295 On voit ici, en bas à gauche, je vais juste zoomer un petit peu. C'est un schéma qui montre, en fait, le square Molson qui est illustré dans le PPU, donc une stratégie du PPU, c'est de ramener, en fait, de faire converger les deux rues à travers un square.

1300           Donc, ce qu'on propose, c'est d'utiliser un peu la même stratégie, mais pour la fin du boulevard René-Lévesque ici et de faire réapparaître d'une certaine façon, ou de témoigner d'un ancien square, Parthenais — ça, c'est une carte de 1872... Oups, je pense que la présidente est déconnectée, est-ce que j'arrête?

1305           **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bon, ça marche.

1310           **M. CHARLES LAURENCE PROULX :**

O.K. Tout le monde est là. Super. Donc, un peu à la façon de ce qui est proposé pour le square Molson qui est à la jonction de Papineau, Notre-Dame, et cetera, ici, donc de faire un square qui serait vraiment à l'échelle du territoire et de ramener cette idée-là de la rue Parthenais et du square Parthenais vraiment au niveau de son emplacement historique.

1315           Donc, concrètement, on voit ici un peu l'aménagement résultant, donc le boulevard René- Lévesque ici, l'avenue de Lorimier, une zone de rencontre, on peut appeler ça comme ça, entre qui pourrait avoir une circulation automobile, mais très légère de sorte à permettre des débarcadères, passages de véhicules d'urgence, et cetera.

1320           Un potentiel tramway ou un moyen de transport en commun, et le square Parthenais, qu'on voit ici, et la poursuite de la rue Parthenais pour créer une intersection unique avec la rue Notre-Dame.

1325           On voit aussi, ici, dans notre proposition la rue Fullum garde sa configuration véhiculaire actuelle, mais il y a un lien un peu plus formel pour les circulations actives qui se raccordent à ce réseau.

1330

Donc, ce qui nous semble vraiment important, c'est qu'on vient poursuivre le caractère de René-Lévesque jusqu'à la fin en ayant cet alignement de grands bâtiments qui forment le front fluvial et qui viennent aussi structurer un très grand espace libre, dans le fond, qui est complètement ouvert. Donc, d'où l'idée d'amener aussi plus de densité, plus de hauteur sur le boulevard René-Lévesque pour structurer cet espace et de venir concilier un peu les différentes circulations.

1335

Donc, les véhicules pourraient poursuivre sur Parthenais ici, les pistes cyclables partiraient ici, on aurait un grand espace public accessible à tous, une destination, une façon de marquer la fin de René-Lévesque et de donner aussi un grand espace pour le public qui se rassemble souvent d'ailleurs dans ce secteur-là quand il y a des événements liés aux feux d'artifices ou à l'illumination du pont Jacques-Cartier.

1340

Et peut-être en terminant, on voit ici le parc qui est prévu sous le pont, le parc qui est prévu au centre du projet. Donc, dans cette idée de réseau vert qui est énoncé dans le PPU avec aussi la promenade riveraine, ce square Parthenais là aurait vraiment le potentiel de créer une rotule et de maintenir un lien relativement continu entre toutes les composantes, y compris le parc Bellerive et le Village au Pied-du-Courant. Je pense que je m'arrêtera là.

1345

**LA PRÉSIDENTE :**

1350

Vous m'entendez bien, c'est correct? Moi j'ai juste deux, trois petites questions, c'est très clair, merci beaucoup. Pour le parc central, vous en faites votre recommandation numéro 1, est-ce que la Commission doit comprendre que, probablement, la Ville ne veut pas que vous fassiez votre parc central?

1355



**Mme GIL HARDY :**

1360 Non, on a eu des discussions avec la Ville qui a montré de l'ouverture tout en restant prudente parce que le PPU c'est un exercice qui, entre autres, actuellement est démocratique. Donc ça ne semblait pas être problématique.

1365 Initialement dans les premières esquisses, il y avait une bande verte le long de Lorimier qui tendait à agrandir l'espace déjà assez vaste de l'avenue de Lorimier. Donc, nous, on proposait plus d'avoir l'idée d'un parc central qui amenait une troisième vue vers le pont aussi, qui n'est pas mentionné dans le PPU. Mais non, ça ne semblait pas être problématique, c'est plus une proposition puis une recommandation suite à l'analyse qu'on a faite du site suite aux commentaires qu'on a reçus de la population, entre autres.

1370

**LA PRÉSIDENTE :**

1375 Merci. Aussi, votre recommandation 2 pour les nouvelles rues, Tansley et Falardeau, pour des rues partagées pour limiter la circulation, votre concept, parce que selon les gens qui viennent nous voir les concepts varient, votre concept de rue partagée, c'est que les voitures passent quand même, ou pas?

**M. CHARLES LAURENCE PROULX :**

1380 Oui, absolument. C'est, en fait, ce qui est proposé ou encadré, disons, par le MTQ, c'est vraiment la notion que c'est une rue partagée à priorité piétonne. Donc, les piétons ont la priorité, ensuite, c'est les cyclistes et ensuite, c'est les véhicules. Puis, je pense que de mémoire, c'est 20 km/h de vitesse maximum pour les véhicules.

1385

**LA PRÉSIDENTE :**

1390 Parfait, c'est bien, merci. Puis, finalement votre nouveau dessin pour, justement ce qu'on voit à l'écran, le boulevard René-Lévesque : est-ce que le boulevard René-Lévesque, dans un cas-ci, est un cul-de-sac ou il rejoint le boulevard Ville-Marie?

**M. CHARLES LAURENCE PROULX :**

1395 En fait, l'idée c'est que les véhicules peuvent, en effet, accéder à cette portion-là qu'on appelle la zone de rencontre. Donc, qui est aussi à priorité piétonne, mais les véhicules peuvent passer et débouchent sur la rue Parthenais. Donc, ils peuvent rejoindre le boulevard Ville-Marie via la rue Parthenais ici.

1400

**Mme GIL HARDY:**

1405 Mais via une circulation réduite qui est liée à l'utilisation de l'espace de rencontre. Quand on parle de grosse circulation comme il y a actuellement sur site et dans le secteur de René-Lévesque, on favorise que ce soit l'axe Notre-Dame qui, via des intersections urbaines avec de Lorimier, il y ait, dans le fond, une gestion de cette circulation-là véhiculaire plus lourde.

1410 Puis, je pense que cette vision-là s'inscrit aussi dans l'idée de la vision de la ville à long terme qui est de dire qu'on peut élargir les rues, on peut permettre de plus en plus de véhicules, mais ce n'est qu'une solution temporaire au fait que les gens vont être juste plus nombreux à prendre la voiture.

1415 Donc, on pense que c'est mieux de mieux structurer, mieux organiser les axes routiers majeurs existants, puis, que la section de René-Lévesque en vis-à-vis du site Portes Sainte-Marie et de l'îlot gouvernemental à venir, qui sont des sections qui vont être rénovées et revues inévitablement, le soient dans une perspective beaucoup long terme d'intégration d'axes de

transport en commun actifs où la voiture à encore une présence, mais elle réduite par rapport à une mobilité beaucoup plus active et collective.

1420 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, ça fait le tour de mes questions. Merci. Alors je vais passer la parole aux collègues commissaires.

1425 **LE COMMISSAIRE :**

Merci, je vais faire du pouce sur ce que vous venez de dire. En fait, je me pose comme question, est-ce que vous avez discuté de ce projet-là à la ville, j'imagine que oui, et est-ce que vous pouvez nous partager l'état des discussions que vous avez eues avec la ville sur tout ce concept-là qui est original, moi c'est la première fois que j'en entends parler de définir ces artères-là, René-Lévesque et le square Parthenais, tout ça.

1430

**Mme GIL HARDY :**

En toute transparence, nous notre mandat qui nous a amené à être en discussion avec la ville était vraiment pour le site Portes Sainte-Marie. Donc, on s'en est tenu à la planification, la configuration du terrain bordé par, entre autres, René-Lévesque, Sainte-Catherine, de Lorimier et Parthenais. On n'a pas proposé cette vision-là à la ville parce que c'était un peu hors contexte dans le cadre de nos rencontres.

1440

C'est sûr que le tracé de l'analyse historique qui fait référence au Square Parthenais fait partie, dans le fond de la réflexion d'ensemble et donc a déjà été discutée très sommairement, on s'entend. Mais ça, c'est vraiment le fruit dans le fond de; nous ce qu'on a vu, notre rapport en temps que professionnels de l'aménagement, c'est que dans le cadre du PPU et de la consultation publique, on pouvait amener un regard au niveau des abords du site en lien avec la proposition du PPU, puis en lien avec notre connaissance du terrain.

1445

Donc, on a focussé nos énergies dans notre mémoire sur ça, au-delà de la planification uniquement de Portes Sainte-Marie.

1450 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, on ne parle pas de nouvelles constructions, de nouveaux aménagements, c'est simplement le parc qui est nouveau, la configuration de la rue.

1455 **M. CHARLES LAURENCE PROULX :**

1460 Absolument, c'est vraiment cette section-là, puis je vais peut-être revenir en arrière pour revenir, disons, à la comparaison. Ça, c'est qui est proposé au PPU, puis comme je disais tantôt, on se questionne beaucoup sur la qualité de ces espaces-là en lien avec un alignement de bâtiments qui a été très régulier. On voit ici qu'on se ramasse avec des espaces urbains qui sont beaucoup plus structurés et vraiment dans la poursuite du caractère urbain du boulevard René-Lévesque. Ça, je pense que c'est un point très important.

1465 **LE COMMISSAIRE :**

O.K., merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

1470 Luba?

**LA COMMISSAIRE :**

1475 Je vais revenir sur ce parc central que vous proposez, est-ce que ça change la forme des îlots que vous avez, la relation entre les immeubles qui sont proposés et cet espace, que si j'ai bien compris, est un espace public?

**Mme GIL HARDY:**

1480 Le parc est public, René-Lévesque aussi est public, si c'est à ça que vous faites référence. L'idée du parc central et de l'axialité, on peut peut-être revenir au plan, est arrivée assez rapidement dans l'analyse du site puis de la configuration initiale.

1485 Notamment, entre autres, parce qu'il y a une volonté d'avoir une gestion des eaux sur site, à l'intérieur de l'îlot, un peu comme on verrait la forme d'un canyon ou de façon gravitaire, les eaux seraient amenées vers des noues de biorétention puis de biofiltration à l'intérieur du parc, donc on parle des eaux de ruissellement de surface. Ça nécessite une forme, dans le fond, concave vers l'intérieur.

1490 L'autre chose aussi, au niveau de la saleté centrale puis du parc au centre, c'est que dans nos exercices avec la communauté, les citoyens, ils nous ont beaucoup parlé d'avoir un parc qui serait plus à l'abri de la circulation, du bruit où il y aurait moins de véhicules, moins de vitesse. On le sait, le parc des Royaux est proximité de Lorimier, ça va très vite sur de Lorimier, entre autres. Donc, les gens ont manifesté cet intérêt-là.

1495 Puis, l'autre possibilité que ça amenait, c'est la position de la placette qui donne sur Sainte-Catherine. Puis, donc on n'a pas élaboré là-dessus, mais l'idée de la placette c'est d'amener, d'un peu étendre la notion de la rue Sainte-Catherine comme lieu public, très appropriable avec des terrasses qui est Sainte-Catherine-Est, entre autres, dans le Village, puis, de l'amener au cœur du projet, puis, dans le fond, d'inviter les gens du quartier, pas juste les  
1500 résidents, à traverser le site pour en faire un lieu vraiment perméable, vraiment public.

**LE COMMISSAIRE :**

1505 Le dégagement sur le pont participe aussi à ça.

**Mme GIL HARDY :**

1510 C'est ça, c'est vraiment comme une enfilade d'espaces publics qui viennent créer  
comme une destination, un parcours qui a une diversité de différents espaces verts, minéraux et  
autres.

**M. CHARLES LAURENCE PROULX :**

1515 Exact. Puis, je pense que pour revenir au bout sud, bien c'est un peu aussi un autre type  
d'espace public qui vient s'enchaîner puis qui vient éventuellement, permettre le raccord à la  
promenade riveraine, aux berges peut-être un jour ou du moins au parc Bellerive et au village au  
Pied-du-courant.

1520 **M. PATRICK AOUAD :**

Puis, si je peux me permettre d'ajouter aussi, dans le PPU il y a notamment mention de  
faire vivre l'histoire du quartier à travers les espaces publics puis c'est un peu ce qu'on propose  
avec le rétablissement du square Parthenais qui était historiquement là et qui a disparu.

1525

Mais aussi, dans une perspective de raccorder les différents espaces publics, je sais que  
la trame verte du quartier est vraiment quelque chose qui est une orientation majeure du PPU, en  
termes de connectivité des différents espaces publics, puis de créer un parcours à travers ces  
différents espaces publics-là. Puis, on croit que cette proposition, elle permettrait vraiment de,  
1530 bien, elle permettrait vraiment ça, en fait.

**LA COMMISSAIRE :**

1535 O.K., juste une dernière question, en termes de ce parc public, si effectivement il est  
réalisé, est-ce qu'il appartient toujours aux gens, est-ce que c'est cédé à la ville, est-ce qu'il y a  
des servitudes? Qui s'en occupe? Qui est propriétaire?

**Mme GIL HARDY :**

1540 Bien ultimement, c'est un parc public, selon la réglementation en vigueur, le promoteur doit céder ou payer l'équivalent de 10% de la valeur du terrain. L'envergure du site fait en sorte qu'il y a une belle opportunité d'en faire un parc sur site de 10%. Donc, c'est vraiment public.

1545 Après, les modalités de qui le construit, l'aménagement, est-ce rétrocedé ou autre, ça fait partie des discussions actuellement entre le promoteur et la ville. Ce sera à définir dans les prochains mois, selon nous.

**LA COMMISSAIRE :**

1550 Alors, c'est le 10%, la contribution du 10%, c'est bien. Merci.

**Mme GIL HARDY :**

Oui.

1555 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je crois que ça fait le tour, merci beaucoup. Désolé pour les ennuis de technologie.

**M. CHARLES LAURENCE PROULX :**

1560 Merci. Aucun problème.

1565